

La Ministre n'a aucune réponse concrète aux revendications des personnels !

Une délégation de **la CGT Pénitentiaire** était reçue ce jour, par Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, dans le cadre d'une audience place Vendôme, afin d'évoquer le désarroi qui s'est installé dans toute la profession à l'issue du conflit social dernier et d'échanger sur les revendications portées par notre organisation sur les sujets ô combien essentiels tels que le pouvoir d'achat, la reconnaissance et l'attractivité.

Après être revenue rapidement sur les genèses du mouvement de janvier 2018, **la CGT Pénitentiaire** a tenu à souligner que les mesures prises par le Ministère et sponsorisées par l'UFAP, seul syndicat signataire de ce relevé de conclusion, n'ont eu que très peu d'effet pour le personnel. Pire, ils ont créé un sentiment d'injustice en lieu et place d'une demande forte de la part des personnels : **LA RECONNAISSANCE !**

Ce sentiment de mal-être profond hante encore nos établissements, car de nombreuses questions, primordiales pour de nombreux agents, restent encore aujourd'hui lettre morte alors que ces revendications paraissent légitimes aux yeux de tous.

La CGT Pénitentiaire a donc évoqué l'ensemble des revendications prioritaires pour le personnel en ce début d'année sur le volet statutaire, indiciaire et indemnitaire avec comme fer de lance l'obtention de la catégorie B pour l'ensemble des personnels du corps d'encadrement et d'application portée depuis 2002 par la CGT Pénitentiaire et la fusion des grades de surveillant/brigadier et de 1^{er} surveillant/major.

La CGT Pénitentiaire a tenu également à rappeler que les personnels administratifs et techniques ont largement été oubliés au sein du relevé de conclusion de 2018, et qu'il est également primordial de s'atteler à leurs légitimes revendications.

La CGT Pénitentiaire a donc sollicité l'ouverture des négociations sur l'ensemble des points abordés ce jour.

Malgré nos échanges, la Ministre de la Justice, qui nous dit entendre les revendications portées communément par **la CGT Pénitentiaire** et de nombreuses organisations syndicales, ne nous a apporté aucune garantie sur les sujets cités précédemment. **Cependant, une réponse doit nous parvenir prochainement.**

Comme évoqué dans son courrier en réponse à la sollicitation de FO en date du 9 janvier 2019, la CGT Pénitentiaire s'assiéra à la table des contestataires afin de mettre en œuvre rapidement, un front commun sur des revendications légitimes et voulues par le plus grand nombre.

La CGT Pénitentiaire, comme à son habitude, continuera à se battre pour l'intérêt suprême des agents, pour qu'enfin, un avenir meilleur se dessine dans l'Administration Pénitentiaire.

Montreuil, le 10 janvier 2018